HAL
open science

La ville durable et ses territoires de nature : politiques vertes et évaluations

Pauline Frileux

To cite this version:

Pauline Frileux. La ville durable et ses territoires de nature : politiques vertes et évaluations. Natures Sciences Sociétés, 2007, 15, pp.307-312. hal-00546364

HAL Id: hal-00546364

https://hal.science/hal-00546364v1

Submitted on 14 Dec 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Natures Sciences Sociétés proofs no. nss7322
(will be inserted by the editor)

Actualités de la recherche

« La ville durable et ses territoires de nature : politiques vertes et évaluations »

Compte rendu de colloque (Nice, 8-9 décembre 2005)

Pauline Frileux

Ethnoécologie, Muséum national d'histoire naturelle, 57 rue Cuvier, CP 26, 75005 Paris, France

Organisé conjointement par le Centre national de la fonction publique territoriale[1] (CNFPT) et l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF), ce colloque fait suite à deux précédentes manifestations organisées à Strasbourg par le CNFPT et l'Association des ingénieurs des villes de France (AIVF) : « Vers la gestion différenciée des Espaces verts » (1994), et « Jardin 21, de la gestion différenciée au développement durable » (2000). Ce troisième colloque a bénéficié du soutien de nouveaux partenaires : l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF), l'association Les Éco-maires, l'École nationale supérieure du paysage de Versailles, l'Institut national d'horticulture d'Angers et le ministère de l'Écologie et du Développement durable. Il opérait un changement d'échelle, de l'espace vert et du jardin urbain aux « territoires de nature ». La ville est devenue « ville-territoire[2] », qu'il s'agisse d'une « communauté urbaine » (Bordeaux), d'une « aire » ou d'une « région » urbaines (Londres, Anvers), d'une « agglomération » (Barcelone) ou d'un « périurbain » (Toulouse). L'expression « territoires de nature » traduit la diversité des espaces de nature, urbains et périurbains, des jardins aux exploitations agricoles et aux forêts. Le titre, qui envisage ces « territoires de nature » comme partie intégrante de la ville, marque la volonté des organisateurs de rompre avec la dichotomie ville/nature. En cela, les rencontres de Nice faisaient écho au colloque de Grenoble[3], état des lieux pluridisciplinaire des recherches (recherche-action et recherche fondamentale) menées sur la « ville-nature ». La réflexion est ciblée ici sur l'évaluation des politiques censées conduire à ces « villes-nature », dans un objectif de développement durable. Quelles sont ces « politiques vertes » ou « paysagères » ? Quels sont les enjeux d'une telle évaluation ? Comment, et par qui, peut-elle être conduite ? Avec quels moyens ? Pour discuter de ces questions, le CNFPT a fait appel à des intervenants aux profils variés, dans les domaines de compétences comme dans les milieux professionnels (Encadré). Aux ingénieurs et directeurs de services des Espaces verts présents lors des colloques précédents, s'ajoutaient à Nice architectes, paysagistes, urbanistes, consultants et chercheurs (géographie, urbanisme, sociologie, ethnologie).

Déroulement du programme

Après un aperçu théorique sur les politiques vertes et leur évaluation, plusieurs exemples de politiques urbaines durables, à travers l'Europe, ont été présentés. La deuxième journée du colloque était organisée autour de la question de l'évaluation, de l'expérience locale aux réseaux nationaux et européens.

La ville-territoire devient paysage, le champ couvert par cette nouvelle démarche allant des « politiques paysagères » aux « stratégies paysagères », à la « valorisation des paysages » et aux « évaluations paysagères ». Depuis une quinzaine d'années, une politique spécialisée vise à « préserver durablement la diversité

Auteur correspondant : frileux@mnhn.fr

[1] Pôle de compétence « Paysage/Espaces verts », animé par Gaëlle Aggeri.

[2] Grésillon, L., Morel-Brochet, A., 2005. Ville-nature contemporaine. Quelle réalité ? Quel projet ? Compte rendu de colloque (Grenoble, 5-6 février 2004), *Natures Sciences Sociétés*, 13, 2, 211-213.

[3] *Ibid.*

Encadré . Liste des intervenants au colloque

Aggeri, Gaëlle : responsable de formation de l'École nationale d'application des cadres territoriaux (ENACT), animatrice du pôle de compétence « Paysage/Espaces verts » du CNFPT
Berger, Patrick, directeur de l'Environnement de la ville de Perpignan, animateur du groupe de travail Espaces verts de l'AITF
Bories, Olivier : doctorant et ATER, UMR GEODE (Géographie de l'environnement), CNRS / Université de Toulouse II – Le Mirail
Boutefeu, Emmanuel : membre du CERTU, réseau scientifique et technique du ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme
Brandela, Valery : urbaniste-paysagiste, agence d'urbanisme de Bordeaux
Cann, Charles : responsable de la formation continue de l'ENGREF, centre de Clermont-Ferrand
Croze, Philippe : directeur du service Paysage et Nature de la ville de Montpellier
De Buysscher, Gabriel : ex-directeur du service des Espaces verts de la ville d'Anvers
Donadieu, Pierre : géographe, directeur du Laboratoire de recherches de l'École nationale supérieure du paysage (LAREP), Versailles
Douvres, Christian : directeur du service Cadre de vie de la ville de Macon
Dubost, Françoise : sociologue, directeur de recherche honoraire au CNRS
Duchesne, Jean : professeur à l'Institut national d'horticulture, UMR Paysage et biodiversité, Angers
Herman, Nadine : directrice de l'ENACT
Jourdain, Dominique : maire de Château-Thierry et président de l'association Les Éco-maires (Association nationale des maires pour l'environnement et le développement durable)
Lafaurie, Marc : maire adjoint de Nice, délégué à l'Environnement et au développement durable, Laboratoire de toxicologie marine de l'Université de Nice
Lelli, Laurent : maître de conférences à l'École nationale de formation agronomique et UMR Métafort, Clermont-Ferrand
Lhoumeau, Pierre : directeur du service des Parcs et Jardins de la ville de Rennes
Loew, Sebastian : professeur d'urbanisme à l'Université de Westminster (Londres) et rédacteur en chef de la revue *Urban Design*
Marchais, Laurent : directeur de l'association RESPECT
Marié, Xavier : consultant, bureau d'étude Sol Paysage
Martí Viudes, Marià : directeur-gérant du Syndicat du Parc de Collserola (Barcelone) et secrétaire général du réseau Fedenatur
Mathey, Juliane : *Leibniz Institute of Ecological and Regional Development*, Dresden
Moquay, Patrick : maître de conférences en évaluation des politiques publiques, ENGREF, Clermont-Ferrand
Mordant, Nadine : directrice du service de l'Urbanisme de la ville de Nice
Olivier, Louis : directeur du Parc national des Cévennes, expert en biodiversité
Peters, Alfred : architecte-paysagiste
Przetak, Gilles : diplômé du master « Environnement : milieux, techniques, sociétés » (MNHN), actuellement en maraîchage biologique (traction animale)
Regnault, Jean-Baptiste : consultant en évaluation, cabinet Fondations
Ronceray, Dominique : directeur du service des Espaces verts de la ville de Cholet
Sarrailh, Dominique : directeur du service des Espaces verts de la ville de Nice
Seguin, Jean-François : chef du bureau des Paysages, ministère de l'Écologie et du Développement durable
Ségur, Frédéric : responsable du service Arbre et Paysage, communauté urbaine du Grand Lyon
Veillat, Pierre : chargé de mission scientifique, direction des Parcs, Jardins et Espaces verts de la ville de Paris

des paysages[4] » (Jean-François Seguin). Pour appréhender cette diversité, et tenter de la préserver, les résultats de deux programmes de recherche récents[5] sont précieux. Afin d'évaluer ces politiques autrement que par une appréciation subjective, les collectivités doivent s'appuyer sur un « référentiel d'évaluation » (Patrick Moquay). Jean-Baptiste Regnault, consultant en évaluation, envisage cinq éléments à mesurer : « l'efficacité, l'efficience, l'effectivité, la pertinence et la cohérence », par le biais d'indicateurs. L'association RESPECT[6] (Référentiel d'évaluation et de suivi des politiques environnementales des collectivités territoriales) a mis en place 73 indicateurs pour aider les collectivités à autoévaluer leurs politiques, favoriser la transversalité entre les services et développer une démocratie participative. Selon Laurent Marchais, directeur de l'association, « l'évaluation est une contribution nécessaire au développement durable ».

[4] Allusion à la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 relative à la protection et à la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques. Nous indiquons entre parenthèses l'auteur des propos (intervenant au présent colloque).

[5] Programmes de recherche Politiques publiques et paysages (lancé en 1998) et Paysage et développement durable (lancé en 2005). *Cf.* Berland-Darqué, M., Terrasson, D. (Eds), 2001. *Politiques publiques et Paysages : analyse, évaluation, comparaisons. Séminaire de lancement : Albi, 28-30 mars 2000* ; Terrasson, D., 2006. Un tournant dans la recherche sur le paysage en France : contexte et apports du programme Politiques publiques et paysages, *Natures Sciences Sociétés*, 14, 2, 187-195.

[6] Association loi de 1901 créée le 12 août 2000. Site internet : http://www.respect.asso.fr

La directive européenne 2001/42/CE[7], entrée en vigueur en juillet 2004, prévoit l'évaluation environnementale de projets nationaux, régionaux et locaux.

Afin d'offrir un aperçu de différentes politiques vertes à l'échelle de l'Europe, cinq grandes métropoles européennes ont été comparées : Nice, Bordeaux, Barcelone, Anvers et Londres. Ces comparaisons soulèvent une question centrale de la problématique des villes durables : celle de l'étalement urbain. Comment densifier en conservant une ville viable ? Comment préserver les espaces naturels et agricoles proches des villes ? Gérer des espaces naturels et agricoles soulève la question de la compétence des services publics (Valery Brandela). Faut-il remettre en cause la régie directe[8] ? Comment favoriser la collaboration entre architectes, urbanistes et paysagistes, nécessaire pour mettre en œuvre de véritables projets de territoires ? Pour faire face à l'étalement urbain, Bordeaux et Nice multiplient les outils réglementaires : plan d'aménagement et de développement durable (PADD), loi paysage, Plan vert, schéma de cohérence territoriale (SCOT), plans de déplacements urbains (PDU), programme local de l'habitat (PLH), plan Garonne, plan paysage, etc., et optent pour une approche paysagère[9]. La problématique de l'étalement urbain amène à se questionner sur les limites de la ville et des espaces de nature. Ces limites sont généralement floues, comme dans la région d'Anvers, « la ville voilée » (Gabriel De Buysscher), où l'espace urbanisé s'est développé sans limites franches, en ménageant cependant « cinq doigts verts » (un des modèles urbanistiques de la ville durable[10]). La ceinture verte de Londres avait comme objectif de cantonner l'urbanisation. Aujourd'hui, elle se poursuit au-delà. La pression foncière engendrée par cette ceinture verte, et la ségrégation sociale qui s'ensuit, alimentent les débats sur une remise en cause de ce modèle (Sebastian Loew). Parvenir à des limites « franches », « claires » et « définies » s'impose, tel un leitmotiv, dans les exposés des intervenants (respectivement Nadine Mordant, Marià Martí Viudes et Valery Brandela). La « ville-nature » peut-elle, doit-elle s'affranchir de ces limites ? Par-delà ces clivages, S. Loew et G. De Buysscher proposent d'enrayer l'exode urbain par une requalification des espaces verts des villes, de l'espace public à « l'espace libre » (concept anglais des espaces privés ouverts au public). La ville doit être « verte » pour donner envie aux habitants d'y vivre.

Pour évaluer leurs politiques vertes, les collectivités territoriales s'appuient sur des indicateurs sociaux et/ou environnementaux, à différentes échelles. Des entreprises privées, spécialisées par exemple dans l'analyse des sols urbains (Xavier Marié), peuvent être impliquées dans un processus d'évaluation environnementale. Pour favoriser une cohérence verticale de la politique, des directeurs gestionnaires aux agents jardiniers, une évaluation peut être menée au sein d'un groupe d'acteurs. À Montpellier, Philippe Croze, directeur « Paysage et Nature », a choisi une démarche ethnologique pour évaluer la perception de la nature en ville par les agents de son service des Espaces verts[11]. La culture horticole traditionnelle des jardiniers constitue souvent un frein au changement. À l'ère de la souffleuse à feuilles, le retour au râteau est vécu comme une régression technique. Pour y remédier et tendre vers une plus grande efficacité du service public, Pierre Veillat a lancé une procédure de certification ISO 14001, norme de « management environnemental »[12] qui s'applique sur un « périmètre » bien défini (les produits phytosanitaires, par exemple). À partir d'un état des lieux (identification d'« impacts négatifs » pour l'environnement) et en tenant compte des représentations des agents (questionnaire), l'idée est de parvenir à une amélioration continue du système. L'implication peut être élargie aux habitants et aux élus. C'est l'objectif de la plateforme de discussion (habitants/techniciens/élus) mise en place dans le périurbain toulousain par des géographes appartenant à l'équipe GEODE (Laurent Lelli et Olivier Bories). Au Grand Lyon, des enquêtes auprès de la population[13] et des avis spontanément livrés par les habitants sont utilisés comme outils d'évaluation (Frédéric Ségur). Cette pratique soulève la question de l'intérêt général et du jeu sur les échelles : comment discerner attentes individuelles et besoins de la collectivité Jean-Baptiste Regnault) ? La demande sociale est prise en compte depuis peu. Cela peut expliquer l'absence de méthodes complètement satisfaisantes. Appréhender la complexité des attentes sociétales implique de discriminer les différents points de vue dissimulés sous le terme « habitants ». Cela nécessite de prendre en compte des

[7] Directive du 27 juin 2001 relative à « l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ».

[8] L'expression « régie directe » désigne une gestion par les agents d'un service public, par opposition à la sous-traitance privée.

[9] Projet du paysagiste Michel Corajoud à Bordeaux, réflexion pour une valorisation du paysage à Nice.

[10] Emelianoff, C., 2004. Les villes européennes face au développement durable : une floraison d'initiatives sur fond de désengagement politique, *Cahiers du PROSES*, 8, 23.

[11] Enquêtes ethnologiques menées par Gilles Przetak. Przetak, G., 2004. *Quel droit de cité pour le sauvage ? Perception et gestion de la végétation herbacée spontanée par un service Espaces verts (Montpellier, Hérault)*. Mémoire de master 2, Muséum national d'histoire naturelle, Paris.

[12] *Lien horticole*, 42/491 (2005), 12-13 ; Veillat, P., 2001. La certification ISO 14000 appliquée à un territoire, in *Jardin 21, de la gestion différenciée au développement durable : actes du colloque de Strasbourg, 6 et 7 juin 2000*, Paris, CNFPT, 166-171.

[13] Boutefeu, E., 2005. *La Demande sociale de nature en ville : enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise*, La Défense, PUCA/CERTU.

méthodes d'enquête diversifiées, de la sociologie à l'ethnologie (Françoise Dubost).

L'évaluation des politiques vertes, envisagée de manière trop ponctuelle et sectorielle, mérite d'être pratiquée à une échelle plus globale. C'est l'objet de certains réseaux tels que l'association RESPECT, ou le projet URGE déployé à l'échelle européenne[14] (Juliane Mathey)

De 1993 à 2005 : une succession de colloques aux intitulés significatifs

Un retour sur les trois colloques qui ont précédé cette dernière rencontre est indispensable pour comprendre l'évolution de la réflexion et des enjeux en matière de gestion du patrimoine vert urbain.

En 1993, en France, quelques villes prônaient une « gestion écologique » de leurs espaces verts : les deux pionnières, Orléans[15] et Rennes[16], et aussi Montpellier, Paris, Strasbourg, etc. À Rennes, Jean Le Rudulier s'était inspiré d'expériences menées depuis les années 1975 en Allemagne, en Suisse ou en Belgique. Afin de rendre compte de ces nouvelles démarches, le CNFPT organisa à Rennes, en 1993, un séminaire européen : « Espaces verts urbains : la différence écologique », qui regroupait des gestionnaires d'Espaces verts, principalement les directeurs[17]. L'accent était mis sur les aspects matériels et techniques de la gestion de ces espaces (mètres carrés d'espaces à gérer, nombre d'agents, pourcentages de restrictions budgétaires, tests de matériel nouveau : désherbeur thermique, broyeur, etc.). Face aux réductions budgétaires auxquelles étaient confrontés tous les services des Espaces verts, plusieurs participants s'inquiétaient d'une dérive économique de cette approche écologique : « la gestion différenciée est une nécessité éthique avant d'être une nécessité économique[18] ». Les différentes terminologies adoptées se réfèrent à ces deux pôles, économique et écologique, de la « gestion différenciée » : « gestion naturelle », « gestion plus proche de la nature », « gestion écologique et raisonnée », « entretien écologique économique », « entretien différencié », « gestion différenciée »[19].

En 1994, le colloque européen de Strasbourg « Vers la gestion différenciée des Espaces verts » (CNFPT et l'AIVF) entérinait le concept de la « gestion différenciée » selon lequel un espace donné peut être entretenu de façon horticole ou écologique, en référence à sa conception initiale, sa situation et ses usages. Il s'agissait de « retrouver le Jardinier et l'ensemble de la diversité de ses approches, de ses pratiques d'entretien et de suivi du monde végétal[20] ». Le colloque de Strasbourg reprenait les aspects techniques (matériel et formation du personnel), écologiques[21] et économiques déjà abordés en 1993. La réflexion était alors enrichie d'expériences danoises et néerlandaises. De nouvelles questions sont soulevées : les outils de l'évaluation[22] et de l'échelle[23]. Autant de questions qui annonçaient le colloque de Nice.

Afin de clarifier le concept de « gestion différenciée », le CNFPT organisa en 2000, un second colloque à Strasbourg : « Jardin 21, de la gestion différenciée au développement durable[24] ». Situer la gestion différenciée dans le contexte du développement durable implique de s'intéresser aux dimensions économiques, environnementales et sociales des Espaces verts. Ce troisième niveau (social), jusqu'alors peu envisagé, pose le jardin comme vecteur de lien social. Il soulève la question du partenariat avec le milieu associatif[25] et celle de la concertation avec les habitants[26]. Le développement durable implique un jeu sur les échelles, une réflexion amorcée dans le débat sur les rapports ville-campagne[27]. Il pose la question de la « nature périurbaine » et de ses stratégies de gestion, publiques ou privées. La commune allemande

[14] Projet européen URGE : Development of Urban Green Spaces to Improve the Quality of Life in Cities and Urban Regions (http://www.urge-project.ufz.de).

[15] Sous l'impulsion d'Yves-Marie Allain, ingénieur horticole ENSH, paysagiste DPLG, directeur du service des Espaces verts d'Orléans jusqu'en 1993, puis directeur du service des Cultures au Muséum national d'histoire naturelle.

[16] Sous l'impulsion de Jean Le Rudulier, directeur du service des Parcs et Jardins de la ville de Rennes.

[17] Séminaire pour la préparation du colloque de Strasbourg, Rennes, 7-8 octobre 1993. Actes publiés dans le supplément du n° 166 (mars 1994) de *Paysage Actualités*. Les intervenants étaient des directeurs d'Espaces verts, et aussi deux architectes-paysagistes, un représentant d'une entreprise d'Espaces verts et deux représentants des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement.

[18] Allain, Y., 1994. Orléans, *Paysage Actualités*, 166 (supplément), 25-26.

[19] *Paysage Actualités*, 166 (supplément), 5-46.

[20] Allain, Y-M., 1995. Historique de l'entretien et philosophie de la démarche, in *Actes du colloque européen Vers la gestion différenciée des Espaces verts : Strasbourg, 24-25-26 octobre 1994*, Paris, CNFPT, 25-31. Y.-M. Allain fait référence au « Jardinier » de monsieur de La Quintinie. *Cf.* Préface, in La Quintinie, Jean de, 1690. *Instruction pour les jardins fruitiers et potagers*, Paris, Compagnie des libraires, tome I, 2-3.

[21] Reduron, J-P., 1995. Intérêt de la biodiversité dans le milieu urbain, in *Actes du colloque européen Vers la gestion différenciée des Espaces verts : Strasbourg, 24-25-26 octobre 1994, op. cit.*, 130-138.

[22] Fabbro, M., 1995. Outils d'analyse et d'évaluation, *ibid.*, 82-87.

[23] Hervé, E., 1995. Demain, en milieu urbain, les Services des jardins devront nécessairement s'intéresser à l'intercommunalité, *ibid.*, 190. (Il s'agit du discours de clôture du maire de Rennes.)

[24] *Cf. Jardin 21, de la gestion différenciée au développement durable : actes du colloque de Strasbourg, 6 et 7 juin 2000*, Paris, CNFPT, 2001.

[25] Dubost, F., 2001. Le jardin d'aujourd'hui, *ibid.*, 112.

[26] Prédine, E., 2001. Atelier : quel jardin ? Pour quel citoyen ?, *ibid.*, 134-139.

[27] Donadieu, P., 2001. Atelier : au-delà de la limite du jardin public, *ibid.*, 140-150.

de Bietigheim-Bissingen, par exemple, contractualise des agriculteurs afin de « mettre en réseau les espaces naturels » par la plantation de haies[28]. Pierre Donadieu souligne deux aspects négatifs de la solution du « tout privé » : d'une part, « la marchandisation de l'espace [...] segmente la société » ; d'autre part, « certaines finalités collectives ne sont pas nécessairement rentables »[29], telles que le maintien de la biodiversité.

Territoires de nature urbaine et biodiversité

Le colloque de Nice, à travers la réflexion sur la ville durable, n'a fait qu'effleurer la question de la biodiversité. C'est pourtant l'un des principaux indicateurs du développement durable. De manière plus générale, la dimension scientifique (biologie de la conservation, écologie générale et écologie du paysage) semble occultée par le « paysage », mot-clé du colloque.

Des stratégies paysagères peuvent néanmoins contribuer à instaurer ou à maintenir un contexte favorable à la conservation de la biodiversité. C'est le cas, par exemple, de projets de territoires qui visent la « protection de grandes continuités naturelles », tel celui de Bordeaux (Valery Brandela). Le maintien de la biodiversité est alors une conséquence indirecte plus qu'un objectif visé. La diversité biologique était également au cœur du concept de gestion différenciée, développé en 1993. Ainsi, Jean Le Rudulier rappelait cette année-là que le premier objectif avait été de « favoriser un enrichissement de la flore [...], [créant ainsi] une continuité biologique qui entraîne un enrichissement de la faune[30] ». À Lausanne, Marc Perrin[31], chef du service des Parcs et Promenades, justifiait l'entretien différencié par l'argument écologique, la biodiversité primant devant l'esthétique : « [...] la nouvelle philosophie de l'entretien [...] vise à promouvoir la diversité végétale et animale, [...] à privilégier la végétation indigène. »

À Nice, la composante écologique n'est présente que dans le discours de Marià Martí Viudes. S'appuyant sur le concept de « connectivité biologique », il rappelle la nécessité de « penser en systèmes continus » afin de limiter la « fragmentation ». Il est le seul, parmi tous les contributeurs, à faire référence à l'écologie du paysage, dont l'échelle d'analyse coïncide pourtant avec celle des projets de territoire. Est-ce par méconnaissance de cette discipline, dont l'essor est récent[32] ? S'agit-il plutôt d'une fuite devant la difficulté d'appréhender les mécanismes écologiques et le maintien de la biodiversité à l'échelle du paysage ? La difficulté de prendre en compte la biodiversité dans des politiques paysagères tient en partie à la pluralité des enjeux : sociaux (diversité des usages), économiques (coûts de gestion) et écologiques (diversité animale et végétale, diversité des habitats écologiques). Comment concilier l'écologique et le social dans l'aménagement d'un espace urbain ou périurbain ? Entre biodiversité, usages et représentations, quels compromis adopter ? Ces problématiques sont aussi celles des gestionnaires des parcs nationaux, qui « cherchent à garantir le maintien de la biodiversité sur un territoire donné, en relation avec ses habitants[33] ». Aussi est-il surprenant que le rapprochement entre responsables de services des Espaces verts et d'espaces naturels reste à construire en France. Roger Dupont, directeur des services techniques de Grande Synthe, a initié un premier mouvement dans ce sens, en prenant contact avec le « garde des espaces naturels départementaux[34] ». Sur des territoires contrastés, de l'ordinaire au remarquable, de la ville à la nature spectacle, ces gestionnaires sont en effet amenés à réfléchir à des problématiques comparables, qui restent à mutualiser. Le maintien d'espaces ouverts, par exemple, des prés de fauche en montagne aux pelouses des parcs urbains, pose question. Quelle est leur valeur en termes de biodiversité et en termes d'usage[35] ? Comment les pratiques et usages de ces espaces font-ils évoluer la biodiversité ? Comment celle-ci est-elle perçue par les usagers ? Ces questions suffisent à rendre compte de la nécessité d'un partenariat entre chercheurs (de l'écologie aux sciences sociales) et gestionnaires (de parcs nationaux et urbains),

[28] Giorgis, S., 2001. La gestion différenciée et le développement durable, *ibid.*, 20. S. Giorgis est directeur de l'agence Paysages, à Avignon.

[29] Donadieu, P, *loc. cit.*, 150.

[30] Le Rudulier, J., 1994. Rennes, *Paysage Actualités*, 166 (supplément), 26-27.

[31] Perrin, M., 1994. Lausanne : le service des Parcs et Promenades innove avec l'entretien différencié plus écologique et plus économique, *ibid.*, 18-19.

[32] L'écologie du paysage a émergé en France à partir des années 1980. *Cf.* Burel, F., Baudry, J., 1999. *Écologie du paysage : concepts, méthodes et applications*, Paris, Tec & Doc.

[33] Olivier, L., Viguier, J-P., 1997. Quelques réflexions sur l'émergence du concept de biodiversité dans la gestion des parcs nationaux, in Larrère, R., Berlan-Darqué, M. (Eds), *Sciences sociales et espaces protégés : séminaire d'Aussois, 10-12 septembre 1997*, Paris, Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, 93-100. Louis Olivier était alors directeur du Parc national du Mercantour et coauteur d'une réflexion pionnière sur les enjeux de la biodiversité : Chauvet, M., Olivier. L., 1993. *La Biodiversité, enjeu planétaire : préserver notre patrimoine génétique,* Paris, Sang de la Terre. Il est actuellement directeur du Parc national des Cévennes et « expert en biodiversité ». À Nice, sa contribution, en tant qu'écologue et gestionnaire, aurait pu porter sur son expérience de gestion de la biodiversité dans les parcs nationaux. Mais c'est pour la synthèse du colloque qu'il a été requis. Ce rôle difficile lui avait déjà été dévolu à Strasbourg en 2000.

[34] Dupont, R., 2001. Les collectivités témoignent. Ville de Grande Synthe, in *Jardin 21, de la gestion différenciée au développement durable : actes du colloque de Strasbourg, 6 et 7 juin 2000*, *op. cit.*, 40.

[35] Olivier, L., Viguier, J-P., *loc. cit.*, 93-100.

tel que le suggérait déjà Jean-Claude Demaure lors du colloque « Jardins 21 »[36]. Les gestionnaires d'espaces naturels protégés, conscients de cette nécessité, ont exprimé dès les années 1990 un besoin de recherches interdisciplinaires pour élaborer des stratégies de conservation[37]. Les gestionnaires urbains gagneraient ainsi à se rapprocher de leurs confrères des espaces naturels, dont la réflexion, d'abord basée sur les « espèces phare » a évolué vers une approche plus globale intégrant le concept de la biodiversité[38].

La complexité et le coût de l'évaluation écologique peuvent aussi expliquer la frilosité des politiques vertes en ce domaine. Souvent, les mesures engagées en faveur de la biodiversité cherchent à privilégier la flore indigène et certains groupes animaux à forte valeur patrimoniale. À Barcelone, les oiseaux constituent ainsi le « symbole de la qualité de la biodiversité » (Marià Martí Viudes). Plusieurs villes ont engagé un recensement de la diversité biologique de leur patrimoine : à Rennes, Louis Diard a réalisé, pour le service des Parcs et Jardins, l'inventaire de la flore sauvage. Ces recensements restent souvent parcellaires, limités aux espèces les plus visibles. Une étape ultérieure est celle de l'étude de la dynamique des populations en relation avec les aménagements paysagers effectués. L'évaluation « visuelle », subjective, ne rend pas toujours compte d'une réalité écologique, parfois inattendue. À Bruxelles, deux laboratoires de botanique ont suivi pendant dix ans les effets de la gestion différenciée. Ils montrent un appauvrissement de la flore sur certains secteurs[39].

Les politiques paysagères privilégient majoritairement une approche esthétique et visuelle des espaces de nature, ce que suggèrent les multiples occurrences du « vert », de la politique (« politiques vertes », « ville verte », « Plan vert ») au paysage (« Espaces verts », « trames vertes », « coulées vertes », « bandes vertes », « connexions vertes », « ceinture verte », « doigts verts »). Cette « verdôlatrie », pour reprendre une expression d'Alain Roger[40], témoigne de la suprématie accordée à l'image. Les « territoires de nature » tendent vers une image de nature qui ne nécessite pas d'être parée des atours de la biodiversité. Le maintien de la biodiversité peut-il, et doit-il, constituer un objectif des politiques urbaines durables, ou l'image de nature suffit-elle au « cadre de vie » agréable recherché pour reconquérir la ville ?

[36] Demaure, J-C., 2001. Le jardin d'aujourd'hui. Ville de Nantes, in *Jardin 21, de la gestion différenciée au développement durable : actes du colloque de Strasbourg, 6 et 7 juin 2000*, *op. cit*, 98-99. J.-C. Demaure, conseiller municipal de la ville de Nantes en 2000, est écologue de formation.

[37] Espaces protégés. Volet sciences sociales : programme de recherche interdisciplinaire du ministère en charge de l'environnement, initié en 1998. Les résultats ont été présentés lors d'un colloque au Muséum national d'histoire naturelle (13-14 avril 2005) et une publication est en cours : *cf.* Larrère, R., Lizet B., Berlan-Darqué, M. (Eds), à paraître. *Gérer la biodiversité dans les parcs nationaux : jeux et enjeux*, Paris, Publications scientifiques du Muséum / Quæ.

[38] Olivier, L., Viguier, J-P., *loc. cit*., 93-94. De la loi du 10 juillet 1976, relative à la protection de la nature, à la signature de la Convention sur la diversité biologique, le 5 juin 1992.

[39] Kempemers, S., in *Jardin 21, de la gestion différenciée au développement durable : actes du colloque de Strasbourg, 6 et 7 juin 2000*, *op. cit*., 106. Serge Kempemers travaille à l'Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement.

[40] Roger, A., 1997. Les héritages du langage. Paysage et environnement, pour une critique de l'écologisme, in Eveno, C., Clément, G. (Eds), *Le Jardin planétaire*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 116.